

à l'autre endroit. Je doute que ce soit avant 5 heures.

**Son Honneur le Président suppléant:** La Chambre s'ajournera maintenant à loisir, pour être convoquée de nouveau au son du timbre, vers 5 heures cet après-midi.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

La séance est reprise à 4 heures 50 de l'après-midi.

## LOI DE FINANCE N° 4, 1962

### PREMIÈRE LECTURE

**Son Honneur le Président suppléant** informe le Sénat qu'un message a été reçu de la Chambre des communes avec le bill C-89, allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière terminée le 31 mars 1962.

Le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.

### DEUXIÈME LECTURE

**L'honorable Walter M. Aseltine**, avec le consentement du Sénat, propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill.

—Le bill C-89, dont des exemplaires viennent d'être remis aux honorables sénateurs, a pour objet d'accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1962. Il comporte la somme de \$138,416,981, soit le montant des derniers crédits supplémentaires pour l'année financière terminée le 31 mars.

Le bill est rédigé de la façon ordinaire, sauf l'article 4, qu'il était nécessaire d'incorporer à la mesure parce que ces crédits supplémentaires n'ont pas été adoptés avant le 31 mars dernier. L'article 4 se lit ainsi qu'il suit:

Nonobstant les dispositions de la loi sur l'administration financière, les sommes accordées dans la présente loi peuvent être payées n'importe quand le trentième jour d'avril 1962 ou avant ce jour, et pareil paiement sera considéré comme ayant été fait au cours de l'année financière terminée le trente et unième jour de mars, mil neuf cent soixante-deux, et sera imputé à cette année financière.

Par ailleurs, le bill se présente de la façon usuelle pour ce qui est des crédits supplémentaires.

J'ai signalé que le dernier budget supplémentaire représente un montant de \$138,416,981. Pour la gouverne des sénateurs, j'aimerais signaler que neuf crédits importants correspondent au gros de ce montant. Ainsi, le crédit 682 vise l'aide accordée aux diverses provinces pour la chaux agricole et s'établit à \$1,362,000. Le crédit 684 cherche à combler les pertes nettes d'exploitation de

l'Office de stabilisation des prix agricoles et représente \$23,139,333, ce qui est de beaucoup inférieur aux montants de 1959, soit 57.6 millions de dollars, et de 1960, soit 69.5 millions. Le crédit 684 vise à combler les pertes d'exploitation nettes de l'Office des produits agricoles et s'élève à \$4,861,998. Le crédit 704 vise un versement de \$2,612,591, quote-part au compte spécial des Nations Unies pour le Congo.

Le montant le plus élevé est celui du crédit 752, soit \$67,307,772, afin de combler le déficit accusé par le National-Canadien pendant l'année civile 1961. Le crédit 754 doit combler le déficit d'Air-Canada pour l'année civile 1961, soit \$6,450,082. Le crédit 764 constitue un prêt de \$8,500,000 accordé à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le crédit 766 représente un prêt de \$4,125,000 à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Le crédit 767 est un prêt de trois millions de dollars consenti, au cours de 1961, aux municipalités et aux sociétés municipales de réseaux d'égout.

Les crédits que je viens d'énumérer représentent, au total, \$121,358,776, soit la plus grande partie de l'ensemble du dernier budget supplémentaire.

Je vais maintenant communiquer le montant global qui aura été voté quand nous aurons adopté ces crédits supplémentaires. Il sera de \$4,235,769,488. Le reliquat des dépenses totales pour l'année financière 1961-1962 se compose des crédits statutaires qui n'ont pas besoin d'être mis aux voix.

**L'honorable M. Macdonald (Brantford):** A combien se chiffrent-ils?

**L'honorable M. Aseltine:** Je ne sais si j'ai cette répartition du total. Le budget principal des dépenses qui a été déposé se chiffre à \$6,837,516,305. La part de ce montant qui vise les crédits statutaires est de \$3,148,575,410. La différence entre ces deux chiffres est le montant que nous devons voter, soit \$3,688,940,895. Les crédits supplémentaires déjà votés et ceux que nous aurons approuvés par l'adoption du bill forment un total de quelque 4 milliards de dollars, comme je viens de le mentionner. C'est le renseignement que l'honorable sénateur voulait obtenir, je crois.

Honorables collègues, j'ai ici, dans mon livre bleu, une foule de renseignements et je ferai de mon mieux pour répondre aux questions que vous voudrez bien me poser.

**L'honorable G. Percival Burchill:** Honorables sénateurs, même si les chiffres que l'honorable leader nous a fournis sont vraiment renversants, nous sommes très heureux des explications qu'il nous a données.

Je tiens à appeler l'attention du Sénat sur une question qui, à mon avis, revêt une très